

DECISION

Article 1^{er} : Monsieur Xavier CUBIZOLLES , né(e) le 31/10/1956 à CHAMALIÈRES (63), est autorisé(e), dans le cadre des dispositions réglementant l'activité professionnelle de chiropracteur sur le territoire français, à user du titre professionnel de chiropracteur après l'avis favorable de la commission nationale consultative.

Article 2 : l'usage de ce titre est subordonné à l'enregistrement de la présente autorisation auprès de l'ARS de la résidence professionnelle de l'intéressé(e).

Article 3 : un recours contre la présente décision peut être formé devant le Tribunal administratif compétent par l'intéressé(e) dans les deux mois suivant sa notification.

Article 4 : Madame Andrée BARRETEAU, Directrice de l'Offre de Soins et Médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 17 OCT. 2012

Pour Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé d'Île-de-France,
et par délégation,
La Responsable du Département Formations et
Services aux Professionnels de santé


Monique REYNOT



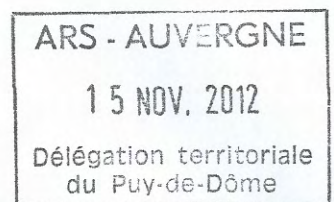
ATTESTATION D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE ADELI

Je soussigné le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé atteste que

- M CUBIZOLLES Xavier
- né(e) le 31/10/1956
- titulaire de l'Autorisation d'Exercice de la Chiropraxie par ARS IDF obtenu à Paris le 17/10/2012

a fait procéder à l'enregistrement de son titre dans mes services le 15/11/2012 et est inscrit(e) sur la liste départementale de la profession Chiropracteur sous l'identifiant 630001253.

Fait à CLERMONT-FERRAND le 15/11/2012.



Monsieur Xavier CUBIZOLLES,

Vous venez de faire enregistrer votre diplôme à l'Agence Régionale de Santé (ARS), vous conformant en cela à la loi.

En respectant le code de la Santé Publique, vous serez inscrit(e) dans le répertoire des professionnels de santé ADELI. À ce titre, selon les modalités fixées par ce code et selon votre profession, vous figurerez sur la liste départementale des praticiens publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture, diffusée dans toutes les mairies aux fins d'information du public et de vos confrères.

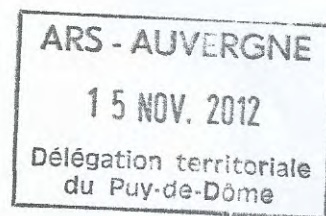
Par ailleurs, le répertoire ADELI est également la base de référence pour toutes les statistiques sur les professions de santé et les études sur leur démographie.

En consultation dans les ARS, il permet d'aider les professionnels dans le choix de leur installation.

Je vous demande, afin de maintenir la qualité de ce système d'information, de bien vouloir m'informer de toute modification sur les renseignements que vous venez de communiquer (civilité, diplômes complémentaires, lieu d'exercice...).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au répertoire ADELI. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de nos services.

**Le Directeur Général
de l'agence régionale de santé**



N° ADELI

6	3	0	0	0	1	2	5	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Département

Code profession

N° enregistrement

Clé de
contrôle

VOTRE IDENTIFICATION FIGURERA SUR VOTRE CPS ET, LE CAS ÉCHÉANT, SUR VOTRE FEUILLE DE SOINS.

DECISION

Article 1^{er} : Madame Denise ROYER Ep. CUBIZOLLES, né(e) le 2/27/1956 à MONTMERLE-SUR-SAÔNE (01), est autorisé(e), dans le cadre des dispositions réglementant l'activité professionnelle de chiropracteur sur le territoire français, à user du titre professionnel de chiropracteur après l'avis favorable de la commission nationale consultative.

Article 2 : l'usage de ce titre est subordonné à l'enregistrement de la présente autorisation auprès de l'ARS de la résidence professionnelle de l'intéressé(e).

Article 3 : un recours contre la présente décision peut être formé devant le Tribunal administratif compétent par l'intéressé(e) dans les deux mois suivant sa notification.

Article 4 : Madame Andrée BARRETEAU, Directrice de l'Offre de Soins et Médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 27 DEC. 2012

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé d'Île-de-France,
et par délégation,
La Responsable du Département Formations et
Services aux Professionnels de Santé

Monique REYNOT



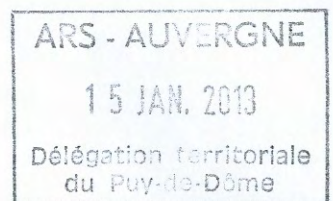
ATTESTATION D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE ADELI

Je soussigné le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé atteste que

- Mme CUBIZOLLES ROYER Denise
- né(e) le 27/02/1956
- titulaire de l'Autorisation d'Exercice de la Chiropraxie par ARS IDF obtenu à Paris le 27/12/2012

a fait procéder à l'enregistrement de son titre dans mes services le 15/01/2013 et est inscrit(e) sur la liste départementale de la profession Chiropracteur sous l'identifiant 630001295.

Fait à CLERMONT-FERRAND le 15/01/2013.





Madame Denise CUBIZOLLES ROYER,

Vous venez de faire enregistrer votre diplôme à l'Agence Régionale de Santé (ARS), vous conformant en cela à la loi.

En respectant le code de la Santé Publique, vous serez inscrit(e) dans le répertoire des professionnels de santé ADELI. À ce titre, selon les modalités fixées par ce code et selon votre profession, vous figurerez sur la liste départementale des praticiens publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture, diffusée dans toutes les mairies aux fins d'information du public et de vos confrères.

Par ailleurs, le répertoire ADELI est également la base de référence pour toutes les statistiques sur les professions de santé et les études sur leur démographie.

En consultation dans les ARS, il permet d'aider les professionnels dans le choix de leur installation.

Je vous demande, afin de maintenir la qualité de ce système d'information, de bien vouloir m'informer de toute modification sur les renseignements que vous venez de communiquer (civilité, diplômes complémentaires, lieu d'exercice...).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au répertoire ADELI. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de nos services.

**Le Directeur Général
de l'agence régionale de santé**



N° ADELI

6	3	0	0	0	1	2	9	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Département

Code profession

N° enregistrement

Clé de
contrôle

VOTRE IDENTIFICATION FIGURERA SUR VOTRE CPS ET, LE CAS ÉCHÉANT, SUR VOTRE FEUILLE DE SOINS.